



## LE CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS **DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC**

### AVANCE DE COMPENSATION AU PRODUIT VEAUX D'EMBOUCHE DE L'ASSURANCE STABILISATION **et prélèvement des contributions au plan conjoint et à la mise en marché**

En 2016, la baisse du prix de vente des veaux d'embouche entraînera le versement de compensations au programme d'ASRA. Une première avance devrait être versée par La Financière agricole du Québec en juillet 2016. Le montant de l'avance devrait être suffisant pour permettre aux Producteurs de bovins du Québec de récupérer les sommes dues pour les contributions de mise en marché et de plan conjoint pour les années 2014 et 2015, de même que la contribution annuelle par ferme pour les années 2015 et 2016. L'ensemble de ces contributions est estimé à 2 327\$ pour une entreprise de la taille du modèle (115 vaches), soit environ 20,23\$ par vache. En ce qui a trait aux prélevés par tête pour 2016, estimés à 4,98\$/vache, ils ne seront perçus qu'à la deuxième avance de compensation, en décembre 2016.



Les Producteurs  
de bovins du  
Québec

### AGENCE DE VENTE DES VEAUX D'EMBOUCHE

555, boul. Roland-Therrien, bureau 305  
Longueuil (Québec) J4H 4G2  
Eve Martin - Courriel : emartin@upa.qc.ca  
Tél. : 450 679-0540, poste 8891 • Téléc. : 450 442-9348  
pbq@upa.qc.ca • bovin.qc.ca

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le nouveau carnet-calendrier 2016-2017. Vous y trouverez également quelques points d'information sur les améliorations se rapportant au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec.

La production et l'envoi de ce carnet-calendrier ont été rendus possibles grâce à la contribution de nos précieux commanditaires dont vous trouverez les noms dans le carnet-calendrier.

Au nom du comité de mise en marché des veaux d'embouche, je vous souhaite à tous une très bonne saison 2016-2017 du circuit des encans spécialisés.

**Jean-Thomas Maltais**

Président

Comité de mise en marché des veaux d'embouche

Le 11 juillet 2016



## LA SAISON 2016-2017 DU CIRCUIT SE TIENDRA SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ avec la poursuite des particularités suivantes:

- L'obligation de préinscrire les veaux d'embouche avant la vente;
- La vaccination des veaux selon le protocole de vaccination demeure un élément primordial du Circuit;
- L'affichage de l'âge des veaux, lorsqu'une date de naissance réelle a été déclarée à Agri-Traçabilité Québec par le producteur-vendeur;

Les producteurs sont invités le plus tôt possible, à procéder à l'activation des identifiants de leurs veaux pour s'assurer de respecter la réglementation en vigueur et fournir une information de qualité aux acheteurs;

- Les veaux identifiés selon des caractéristiques déterminées sont indiqués sur le panneau d'affichage;
- La vente de veaux de race Charolais aura lieu le jeudi 6 octobre 2016 à l'encan de Sawyerville;
- Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) maintiennent la ligne téléphonique sans frais 1 855 ENCAN VE (1 855 362-2683) pour:
  - recevoir les commentaires et plaintes des vendeurs et des acheteurs du Circuit;
  - obtenir les prix de marché le lundi suivant une semaine de vente<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> À ce sujet, les producteurs sont invités à s'inscrire aux alertes Info-Prix en contactant l'agence de vente. Vous pourrez ainsi, en plus de recevoir les prix de marché québécois et canadiens des veaux d'embouche, avoir accès à différentes communications des PBQ ou consulter l'Info-prix directement du site Internet bovin.qc.ca.

## MODERNISATION de l'organisation

Dans le cadre du processus de modernisation de votre organisation syndicale, le nom de celle-ci a été changé ainsi que le logo qui l'accompagne.

- Le nom devient Les Producteurs de bovins du Québec. Ce nom met l'accent sur le cœur de notre organisation : les producteurs;
- Le logo modernisé et qui mise sur le profil d'un bovin, représente avec élégance nos cinq secteurs de production. On y retrouve également la lettre « Q », symbole de l'appartenance au territoire québécois.

Dorénavant, ce sera ce logo que vous apercevrez sur l'ensemble des communications.

Les Producteurs  
de bovins du  
Québec



## ANIMAUX PRÉSENTANT DES SIGNES D'INFECTION

Les animaux qui présentent des signes d'infection ne devraient jamais être mis en marché dans cette condition.

**Dès août 2016, les encans retourneront à la ferme d'origine tous les animaux qui présenteront des signes d'infection à la suite de la castration ou de l'écornage.**

Également, un délai minimum de 30 jours entre la castration des animaux et leur commercialisation est recommandé.

## AUGMENTATION des commissions de vente

Conformément à la *Convention de mise en marché des veaux d'embouche*, les commissions pour les encans spécialisés seront haussées à 20\$/veau dès le 1<sup>er</sup> août 2016.

## AUGMENTATION DES FRAIS de mise en marché supplémentaires

À l'AGA 2016, les producteurs ont voté à la très grande majorité pour une hausse de 5\$ des frais de mise en marché supplémentaires, les faisant ainsi passer de 15\$ à 20\$/veau hors norme. Les producteurs ont adopté cette hausse pour que les encans spécialisés demeurent le lieu de commercialisation des veaux d'embouche de qualité et préparés selon des caractéristiques respectées de tous les vendeurs.

Une rencontre de négociation a eu lieu avec les présidents des Associations d'encans où il a été convenu de procéder à la hausse selon la répartition suivante:

- l'agence recevra 14\$/veau hors norme
- les encans recevront 6\$/veau hors norme

À cet effet, un addenda est en attente d'une approbation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Dès l'approbation de la RMAAQ, les frais de mise en marché supplémentaires seront haussés à 20\$/veau hors norme dans les encans spécialisés.

Afin d'informer adéquatement les producteurs sur les bonnes pratiques pour écorner et castrer les animaux, un dépliant et des formations pratiques seront offertes dans les différentes régions du Québec dès l'automne prochain. Soyez à l'affût des invitations que vous recevrez.

